VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **27 septembre 2019 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt sept septembre deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 septembre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS

Excusé(e)s : François BARRIÈRE

Absent(e)s : Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Après l'appel, une minute de silence est observée en mémoire de Monsieur Jacques CHIRAC, ancien Président de la République.
Madame Géraldine BASTIEN arrive au cours de l'hommage de Monsieur le Maire à Monsieur Jacques CHIRAC.
Monsieur Jérôme AUSLENDER arrive pendant la présentation de la question n°1.
Monsieur Christian PORTEFAIX quitte la séance avant le vote du la question n°5 et donne pouvoir à Monsieur Didier MULLER.
Madame Marion CANALES quitte la séance avant le vote de la question n°9 et donne pouvoir à Madame Nicaise JOSEPH.
Madame Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote du vœu et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.

Rapport N° 4
ECHANGE D'IMMEUBLES - RESTRUCTURATION DU QUARTIER DE L'ANCIENNE ECOLE D'ARCHITECTURE

Rapporteur : Monsieur Grégory BERNARD

Dans le cadre de la requalification et la restructuration du quartier de l'ancienne école d'architecture, l'Etablissement Public Foncier Smaf-Auvergne a acquis pour le compte de la Ville deux biens situés rue Branly, à savoir :
- une maison d'habitation avec terrain attenant, cadastrée EW n° 19 située au 5 rue Branly d'une superficie cadastrale de 274 m²,
- une maison d'habitation avec terrain attenant, cadastrée EW n° 18 située au 7 rue Branly d'une superficie cadastrale de 213 m².

Suite à la délibération du Conseil municipal en date du 15 février 2019 proposant et approuvant le rachat desdits biens à l'EPF Smaf-Auvergne afin de poursuivre l'objectif défini ci-dessus, et dans le cadre de la réalisation d'un projet immobilier portant également sur le site de l'ancienne école d'architecture et consistant en la construction d'une résidence étudiante, il vous est proposé de céder lesdits biens au groupe Edouard Denis ou ayants droits, au prix de 564 207,78 €, montant équivalent au prix de leur rachat toutes taxes comprises par la Ville à l'EPF Smaf Auvergne.

En contrepartie, le groupe Edouard Denis cédera à la Ville une partie du site de l'ancienne école d'architecture pour une superficie d'environ 2 319 m², selon document d'arpentage à établir par un géomètre, et plus particulièrement la Halle (ancienne halle de la gare de Brioude qui a été déplacée et remontée sur le site de l'école) avec son accès par la rue Branly, afin de créer à proximité immédiate de la résidence susvisée, un tiers lieu étudiant conçu pour et avec les étudiants, clairement identifié par ces derniers comme un lieu de vie, de création, de rencontre, de brassage, de travail et de créativité.

Le pôle d'évaluation domaniale a évalué la Halle cédée par le groupe Edouard Denis à la somme de 570 000 €, valeur vénale supérieure à celle des biens échangés par la Ville.

Néanmoins, le groupe Edouard Denis faisant abandon de soulte à hauteur de la différence de valeur entre les deux prix, l'échange aura lieu sans soulte de part ni d'autre.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé, en accord avec votre commission, de bien vouloir :
- céder au groupe Edouard Denis les biens cadastrés section EW n° 18 et 19, et recevoir en contre échange la Halle de l'ancienne école d'architecture pour une superficie d'environ 2 319 m², sans versement de soulte de part ni d'autre,
- autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous actes et documents permettant la mise en oeuvre de la présente délibération.

DELIBERATION

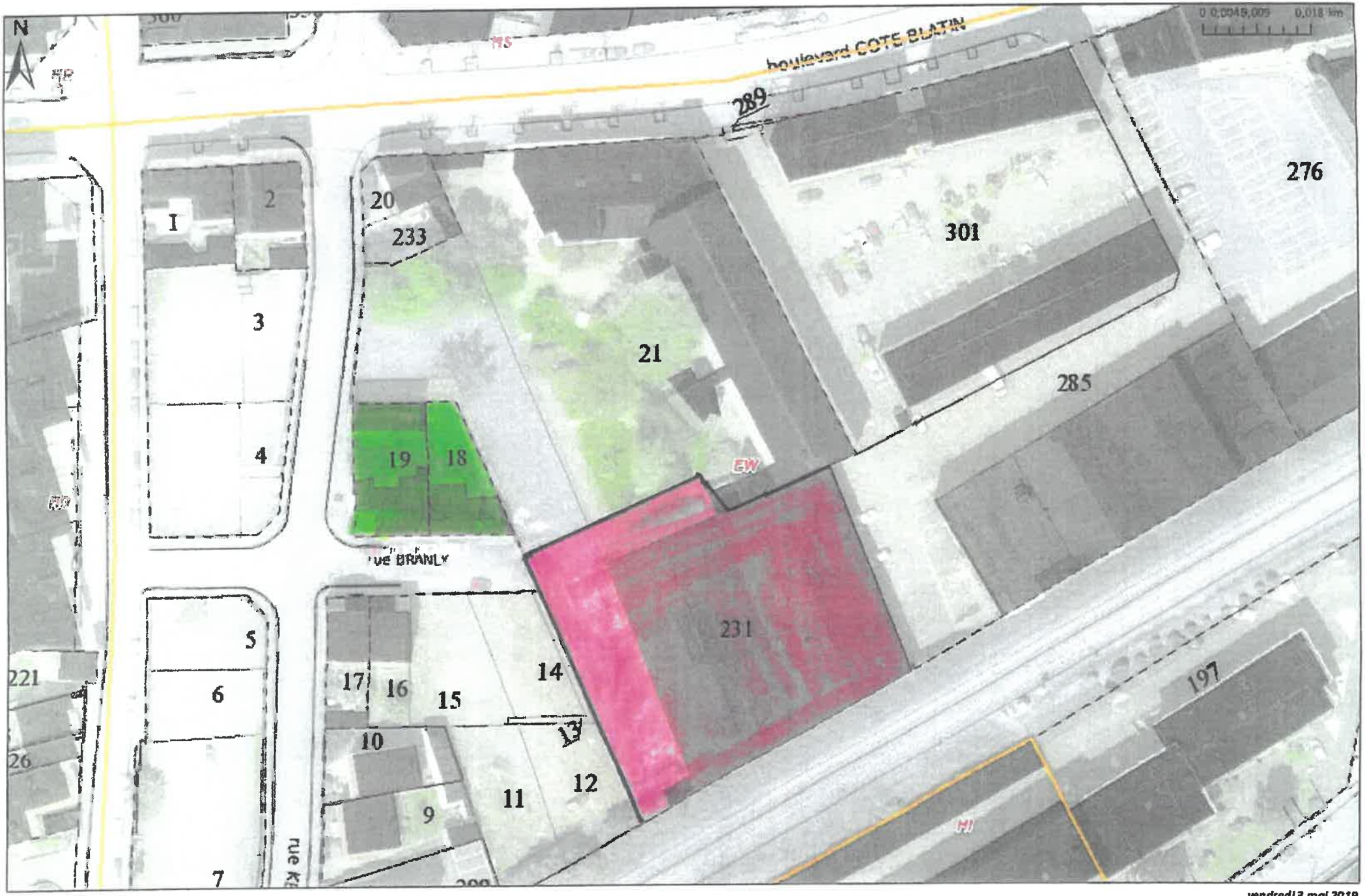
Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le - 9 OCT. 2019

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint

Grégory BERNARD



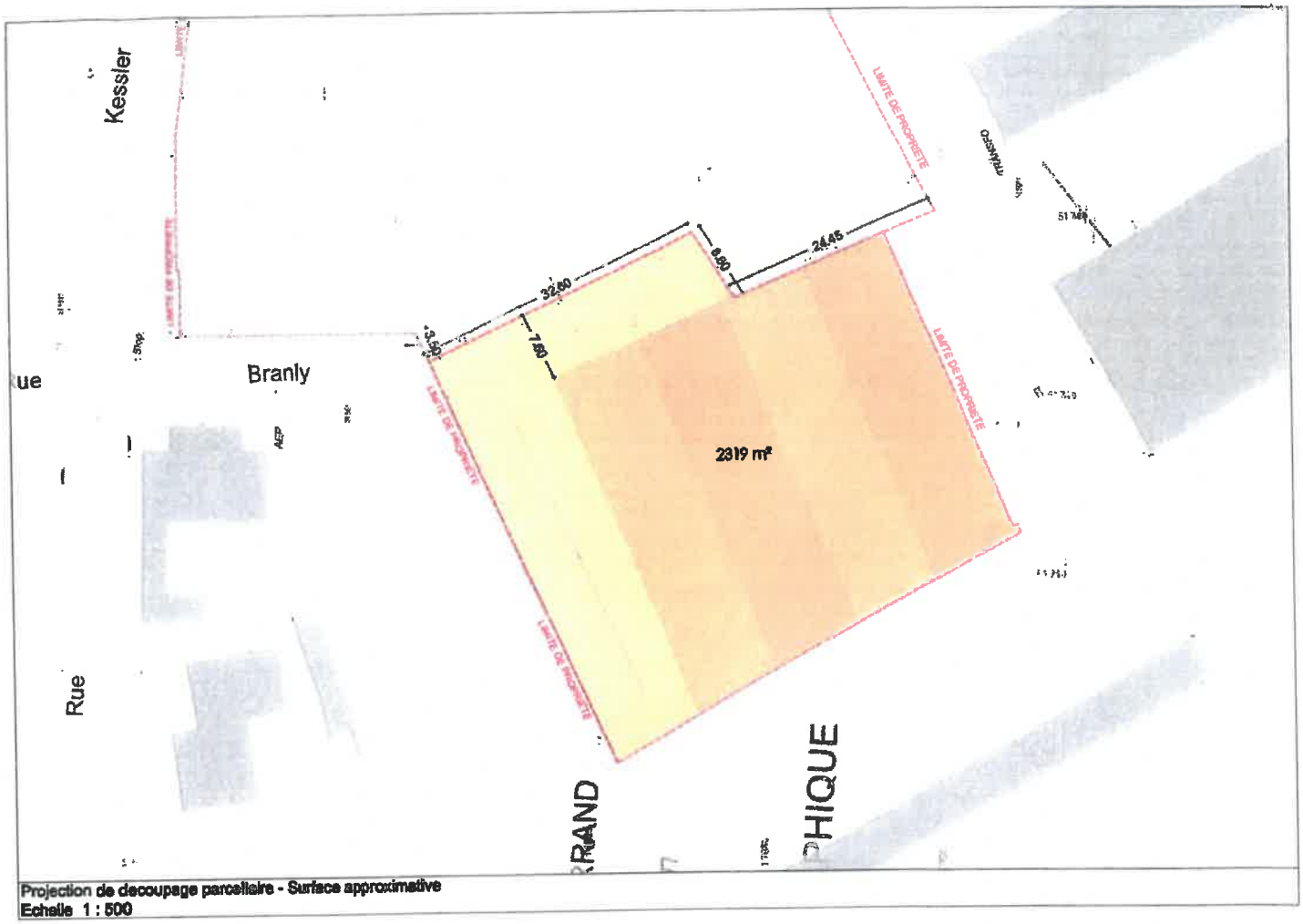
Titre

vendredi 3 mai 2019

www.clermontmetropole.eu

Clermont Auvergne Métropole
64-66 avenue de l'Union-Soviétique BP 231 - 63007 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél. 04 73 98 34 00 Fax. 04 73 98 34 01

Plan issu des données du service SIG de la Direction des Usages Numériques



Projection de decoupage parcellaire - Surface approximative
Echelle 1 : 500